

A2LF
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 rue des Osselins,
85470 BRETIGNOLLES SUR MER
942 406 018 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre avril,
A 10 heures 00,

Les associés de la Société **A2LF** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présents :

- **Madame Alice GAUDEAU, épouse POIRRIER**, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Frédéric POIRRIER**, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Frédéric POIRRIER**, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- **Un exemplaire des statuts de la Société,**
- **Le rapport du Président,**
- **Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Transfert du siège social de la Société,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 2 rue des Osselins - 85470 BRETIGNOLLES SUR MER au **1 rue Georges Clémenceau - 44760 LA BERNIERIE-EN-RETZ**, et ce à compter du 05 avril 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

1 rue Georges Clémenceau - 44760 LA BERNIERIE-EN-RETZ »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Frédéric POIRRIER
Président de Séance et de la Société, Associé

Frédéric POIRRIER

✓ Certified by  yousign

Madame Alice POIRRIER
Directrice Générale et Associée

Alice POIRRIER

✓ Certified by  yousign

A2LF
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 rue des Osselins,
85470 BRETIGNOLLES SUR MER
942 406 018 RCS LA ROCHE SUR YON

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 04 AVRIL 2025

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 2 rue des Osselins - 85470 BRETIGNOLLES SUR MER au **1 rue Georges Clémenceau - 44760 LA BERNIERIE-EN-RETZ**, et ce à compter du 05 avril 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

1 rue Georges Clémenceau - 44760 LA BERNIERIE-EN-RETZ »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Frédéric POIRRIER

✓ Certified by  yousign

Alice POIRRIER

✓ Certified by  yousign